

Reçu le 4/12/2009
56/a.09

Michel COSTADAU
Jamounel
81470 Algans
05 63 75 75 34

Madame Danielle BARRES
Présidente de la Commission
particulière du débat public

Projet de concession autoroutière Castres Toulouse

RAR 1A 034 953 0090 7

Algans le 30 novembre 2009

Madame,

Vous présidez la commission chargée « d'organiser un débat public sur le projet d'accélération de l'aménagement de la RN126 entre Castres et Toulouse. »*

Nous avons bien compris que vous teniez à ce que le débat porte sur l'opportunité du projet, ainsi que sur ses caractéristiques et ses objectifs.

Débattre de l'opportunité du projet c'est essayer de savoir si c'est ce qu'il convient de faire, c'est à dire si c'est la bonne solution pour atteindre l'objectif.

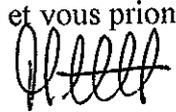
Pour cela il faut avoir le choix entre plusieurs possibilités afin de débattre des avantages des diverses solutions envisagées.

Cependant, depuis le début nous constatons que la seule possibilité qui est présentée au débat est une concession autoroutière ou une 2*2 voies aux caractéristiques identiques, sur le seul itinéraire Castres Verfeil.

En conséquence, faute d'avoir à comparer diverses solutions possibles, il nous apparaît que le débat n'a pas l'exhaustivité et la complétude qui conviennent pour que des décisions puissent être prises sur un projet de cette ampleur.

Nous vous demandons donc de mettre en œuvre, par les moyens de Groupe de Travail, de Table Ronde, d'Etudes Complémentaires, ou par tout autre moyen les dispositions permettant de faire porter le débat sur toutes les solutions possibles.

Dans l'attente nous restons à votre écoute et vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos meilleurs sentiments.


Michel COSTADAU

* http://www.debatpublic-castrestoulouse.org/debat/debat_public.html